

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2013 À 18 h 30**

L'an deux mil treize, le mardi 29 janvier, à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué le 22 janvier 2013, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

PRÉSENTS : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, JM BOYER, A. CLÉMOT, É. GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU et JP VELEZ.

ABSENTE EXCUSÉE : MG de SAMIE qui a donné pouvoir à Carmen MARC.

Madame Aline CLÉMOT a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 04 décembre 2013 a été approuvé à l'unanimité.

**2013/01/01 - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE / VOLET PRÉVOYANCE
MANDAT AU CENTRE DE GESTION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion en date du 11 décembre 2012,

Vu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

1°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance,

2°) de retenir la convention de participation,

3°) de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime va engager en 2013 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à ce titre lui donne mandat, et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis à partir du 1er juillet 2013 afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime à compter du 1er janvier 2014,

4°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à

compter du 1er janvier 2014, à **10 Euros pour un temps plein** (somme qui sera proratisée en fonction du temps hebdomadaire de travail).

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

2013/01/02 - RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE

Renouvelable tous les 6 ans, le mandat du bureau actuel (11 membres) est arrivé à expiration le 16 novembre 2012. Le Maire ou son représentant, en l'occurrence Madame Aline CLÉMOT, conseillère municipale, est membre de droit, 5 membres doivent être nommés par le conseil municipal et 5 autres par la Chambre d'Agriculture.

Après concertation, les 5 membres proposés par le conseil municipal sont :

- Monsieur CLÉMOT Christophe,
- Monsieur GUÉLIN Étienne,
- Monsieur MARTINAUD Éric,
- Monsieur GUÉLIN Mathieu
- Monsieur SEGUIN Emmanuel.

2013/01/03 - MÉDECINE DU TRAVAIL : CONVENTION

L'ASTA des Charentes assure depuis plusieurs années le suivi médical des agents de la commune. La convention, arrivant à son terme le 31 décembre 2012, peut être renouvelée à compter du 1er janvier 2013.

Monsieur le Maire précise que, momentanément, compte tenu du manque de médecins, ne seront assurées et facturées que les visites urgentes. L'examen médical périodique aura lieu tous les deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de renouveler la convention de médecine professionnelle avec l'ASTA des Charentes et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

2013/01/04 - TARIF DES PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 05 octobre 1999 et du 25 novembre 2003 qui fixaient le tarif des photocopies. Il convient d'actualiser le coût de la prestation, à compter du 1^{er} février 2013, et fixer les montants suivants :

	Papier fourni par les intéressés	Papier fourni par la mairie
Noir & blanc		
Format A4	0,05 €	0,06 €
Format A3	0,07 €	0,08 €
Couleurs		
Format A4	0,15 €	0,16 €
Format A3	0,30 €	0,32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

2013/01/05 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Lors de la réunion du 4 décembre dernier, il avait été décidé d'allouer une subvention de 100 € au profit du Téléthon.

Cette subvention n'avait pu être versée faute de crédits suffisants au compte 6554, il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
6574	Subvention	100,00 €	
70311	Concession cimetière		100,00 €
	TOTAL	100,00 €	100,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2013/01/06 - AIRE DE LOISIRS 2013

Seul Antoine FRANÇOIS a posé sa candidature pour la saison estivale 2013 avec une ouverture fin mai plutôt que mi-avril.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le loyer à 2 663 € et charge Monsieur le Maire-adjoint de signer tout document relatif à cette affaire.

2013/01/07 - QUESTIONS DIVERSES

-CDA : les premiers contacts ont été pris avec les responsables. Les thèmes qui nous importent principalement sont l'éducation, les finances, l'aménagement du territoire et le tourisme.

-Le tracteur donne des signes de faiblesse : un devis de réparation a été demandé et ne devrait pas être supérieur à 7 200 € (si l'embrayage est à changer), le conseil, à l'unanimité, accepte le principe de la réparation si le devis est inférieur ou égal à 7 200 €

-Le week-end, il est parfois nécessaire d'intervenir pour dégager la chaussée ou des fossés. Monsieur ARNAUD demande qui pourrait intervenir ponctuellement. Chaque conseiller propose ses services.

-Rythmes scolaires : une réunion organisée par la sous-préfète se tiendra le 1^{er} février à Saintes.

-Benne pour les encombrants : nous sommes toujours en cours de négociation pour 2013.

-Effraction de la salle de musculation : le devis de remplacement de la serrure a été accepté par l'assurance.

-Travaux d'élargissement de voie de la route de Montils : un propriétaire a refusé, la procédure

d'expropriation est engagée.

–Lors des récentes précipitations, JM BOYER a creusé un fossé avec S. GABORIEAU, le long des vignes, afin de dévier un torrent d'eau et curé le fossé de la route départementale.

–Monsieur TISSANDIER remercie chaleureusement JP DESAPHIS pour le travail effectué pour le cimetière : création d'un logiciel et mise à jour des informations ainsi que la mise en œuvre du plan qui a été affiché à l'entrée du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

Signatures

J. TISSANDIER

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

A. CLÉMOT

É. GUÉLIN

C. MARC

S. MAZUREAU

C. MARC p/MG de SAMIE

JP VELEZ